Associations:
AURA
AVEC
Club local Jardiniers de France
Ecologie & démocratie
GRIVES
Union de la Grande Tronche
Union de quartier Petite Tronche Péage
Union de quartier La Tronche Sud

Correspondant de la FRARNA La Tronche Mr Jean-Michel REMANDE - Maire de La Tronche Mme Elisabeth WOLF - Adjointe à l'environnement Mairie de La Tronche 74, Grande Rue 38700 La Tronche

Mr Didier MIGAUD - Président de La Métro Mme Catherine KAMOWSKI - Vice-présidente Mr Raymond AVRILLIER - Vice-président La METRO 3, rue de Malakoff 38031 Grenoble cedex 01

La Tronche, le 28 juin 2004

Mesdames, Messieurs,

Nous participons à la CLIS qui va suivre la mise aux normes des émissions de dioxine de l'UIOM d'Athanor à l'horizon de fin 2005. Au-delà de cette mise aux normes, nous pensons qu'un moyen efficace pour éviter les polluants et leurs conséquences sur la santé publique est de réduire la quantité de déchets incinérés que nous produisons.

La METRO va prendre en charge la collecte des déchets à partir de 2005. Nous souhaitons qu'à cette occasion la commune de La Tronche devienne une commune pilote en matière de réductions des déchets. La Tronche est une commune très représentative en matière de collecte avec des poubelles individuelles et collectives, des habitations individuelles et des collectifs, des habitations en coteaux et des zones d'activité économiques.

Notre souhait est que se mette en place un groupe de travail entre La METRO, la commune de La Tronche et les associations pour réfléchir à la meilleure façon d'améliorer la qualité du tri, traiter la question des poubelles collectives et réduire le volume des déchets sur notre commune.

D'autres communes ont réussi à diviser le volume de leurs déchets non recyclés par quatre en appliquant le tri sélectif à la base, une forte communication, une incitation au compostage individuel et la pesée embarquée (poubelles à puce électronique) des déchets ultimes. Une redevance basée sur le poids des déchets non-recyclabes est une forte incitation à trier car plus économique et plus juste que la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui est forfaitaire et fonction de la surface du bâti.

Les solutions mises en place et testées sur notre commune pourraient être ensuite étendues aux autres communes de l'agglomération grenobloise.

Dans l'attente de votre réponse favorable,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Union de quartier La Tronche Sud

**AURA** 

Michel LAMBERT

Club local Jardiniers de France

a ce

Martine JACOB

Jean-Luc PETITCLERC

Ecologie & démocratie

= 12 (

Luc JANVIER

Lise GODET

GRIVES
Pierre MENDEZ

Union de quartier Petite Tronche Péage

Domidique MORARD-LACROIX

Union de la Grande Tronche

Philippe RUPPLI

correspondant de la FRAPNA

La Tronche